

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 12 JUIN 2017, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2017-254

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2017

Consultation publique

✓ **Projets de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbMP-14 à même la zone Re-5**
- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones RgM-2 et Rc-88**

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés au 30 avril 2017 conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 9 juin 2017

Dépôt de la liste datée du 9 juin 2017 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 12 juin 2017 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

2017-255

Nomination des membres du conseil municipal, du directeur général et de la greffière d'un jour – Concours *Conseil municipal junior d'un jour* 2017

Présentation des membres du conseil municipal, du directeur général et de la greffière d'un jour – Année 2017

2017-256

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2017

2017-257

Cautionnement des obligations du Carrefour mondial de l'accordéon – Marge de crédit à la Caisse Desjardins de Montmagny

2017-258

Approbation des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny au 31 décembre 2016

2017-259

Confirmation de contributions à divers organismes

2017-260

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

- 2017-261 Poste cadre de « conseiller en ressources humaines » à titre temporaire, temps partiel
- 2017-262 Autorisation de signature d'une entente avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud – Utilisation et entretien du terrain synthétique multisport
- 2017-263 Demande d'assistance financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2017-2018
- 2017-264 Autorisation pour diverses demandes de soumissions
- 2017-265 Contrats - Projet de prolongement des infrastructures sur le chemin des Poirier
- 2017-266 Contrat – Travaux de forage et de dynamitage - Réfection de portions de l'avenue de la Fabrique, de la rue Saint-Louis et de l'emprise sud du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur
- 2017-267 Contrat – Travaux de planage et pavage (réfection de la chaussée) sur une section du boulevard Taché Ouest et appropriation à même les excédents de fonctionnement non affectés
- 2017-268 Échange de parcelles de terrains avec Monsieur François Côté et autres (lots 5 980 538 et 3 281 486) et cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 2017-269 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbMP-14 à même la zone Re-5
- 2017-270 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones RgM-2 et Rc-88
- 2017-271 Adoption du règlement numéro 1189-1 modifiant le Règlement numéro 1189 décrétant un emprunt de 124 500 \$ et l'affectation du solde disponible de 25 500 \$ du règlement numéro 1176 pour financer une dépense de 150 000 \$ en vue de réaliser la phase II du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à des travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée
- 2017-272 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement autorisant la greffière à titre de présidente d'élection à effectuer des dépenses pendant la période électorale et à passer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Montmagny

Période de questions

- 2017-273 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce neuvième jour du mois de juin deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de

convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2017 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 9 juin 2017 à 15 h 48.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 12 juin 2017, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2017-254

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2017 après y avoir retiré le sujet suivant :

2017-265 Contrats – Projet de prolongement des infrastructures sur le chemin des Poirier

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ Projets de règlement

- amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbMP-14 à même la zone Re-5
- amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones RgM-2 et Rc-88

À la demande de M. le maire, M. Keven Gagnon, chef de division – permis et inspection, résume et explique la teneur de ces projets de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces projets de règlement.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉALISÉS AU 30 AVRIL 2017 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 9 JUIN 2017

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 9 JUIN 2017 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 12 JUIN 2017 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2017-255

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA GREFFIÈRE D'UN JOUR – CONCOURS CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR D'UN JOUR 2017

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny organisent annuellement un concours, intitulé « *Conseil municipal junior d'un jour* », s'adressant aux élèves de niveau primaire, de 4^e et 5^e années, du territoire de Montmagny et les invitant à produire un dessin abordant le thème « *Imagine Montmagny* »;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce concours, les neuf élèves dont le dessin a été sélectionné sont nommés membres du conseil municipal, directeur général et greffière d'un jour et participent à plusieurs activités, dont une séance publique télévisée du conseil municipal de la Ville de Montmagny où ils tiennent une séance du conseil fictive;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer les élèves suivants membres du conseil municipal, directeur général et greffière d'un jour dans le cadre de l'édition 2017 du concours *Conseil municipal junior d'un jour*, organisé conjointement par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny :

NOMS	TITRE
Eva Martineau	Mairesse
Dorothée Grégoire	Conseillère, district # 1
Arianne Boulet	Conseillère, district # 2
Eve Carbonneau-Coulombe	Conseillère, district # 3
Jeanne Couture	Conseillère, district # 4
Ann-Frédéric Leclerc	Conseillère, district # 5
Léonie Marcoux	Conseillère, district # 6
Viktor Matte	Directeur général
Jasmine Blais-Robin	Greffière

2. De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres du conseil municipal, directeur général et greffière d'un jour, aux directeurs des écoles primaires concernées, de même qu'au Comité de la famille et des aînés et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA GREFFIÈRE D'UN JOUR – ANNÉE 2017

Tenue d'une séance fictive.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS DU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON – MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est portée caution du Carrefour mondial de l'accordéon jusqu'au 19 juin 2017, pour un montant maximum de 35 000 \$, eu égard à sa marge de crédit de 50 000 \$ contractée auprès de l'institution financière Caisse Desjardins de Montmagny;

CONSIDÉRANT que cet organisme demande à la Ville de Montmagny de prolonger son cautionnement pour une durée additionnelle de 3 ans;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De se porter caution des obligations du Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny inc., jusqu'au 19 juin 2020, pour un montant maximal de 35 000 \$, eu égard à la marge de crédit de 50 000 \$ contractée par cet organisme auprès de la Caisse Desjardins de Montmagny le 16 avril 2004.

2. D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny tous documents pour donner plein effet audit cautionnement.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon, à Caisse Desjardins de Montmagny et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que le rapport financier au 31 décembre 2016, tel que vérifié par les experts comptables de la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Montmagny, est conforme aux normes de vérification concernant les opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny participe annuellement au déficit d'opérations de l'OMH;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 44 342 \$, soit 10 % de l'excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'année 2016, a conséquemment été versée à l'OMH pour cet exercice financier, tel qu'en fait foi la résolution numéro 2016-171;

CONSIDÉRANT que les états financiers démontrent un déficit réel de 481 506 \$, lequel tient compte de l'application de la politique de capitalisation émise par la Société d'habitation du Québec pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le rapport financier de l'OMH au 31 décembre 2016, tel que vérifié par les comptables-vérificateurs mandatés par cet organisme, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton; lequel démontre les résultats ci-après :

	AVE CÔTÉ	M. BOURGEOIS	C. BROCHU	R. PROULX	S.L.O.	TOTAL
REVENUS	148 206	239 856	101 399	62 463	---	551 924
DÉPENSES	297 374	347 813	178 708	111 992	97 543	1 033 430
EXCÉDENT	149 168	107 957	77 309	49 529	97 543	481 506

CAPITALISATION	490 395	105 735	115	9 749	---	605 994
----------------	---------	---------	-----	-------	-----	---------

2. D'accepter que le mode de partage du déficit soit défini comme suit entre la Ville de Montmagny et la Société d'habitation du Québec :

	AVE CÔTÉ	M. BOURGEOIS	C. BROCHU	R. PROULX	S.L.O.	TOTAL
S.H.Q.	134 251	97 161	69 578	44 576	87 789	433 355
VILLE	14 917	10 796	7 731	4 953	9 754	48 151
TOTAL	149 168	107 957	77 309	49 529	97 543	481 506

le tout ajusté en fonction de la régularisation apportée par la Société d'habitation du Québec dans son rapport d'approbation desdits états financiers; les paiements en découlant pouvant ainsi être effectués par la Ville, le cas échéant.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-259

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 36 833 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Coop Camping des Érables	Remboursement partiel de la compensation financière payée pour l'installation d'une conduite d'aqueduc en bordure de la route Jean-Baptiste-Casault; remboursement découlant de l'ajout d'un bénéficiaire - Aide financière dans le cadre de l'article 92.1 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i>	01-234-42-000	33 333 \$
Festival de l'Oie Blanche inc.	Subvention pour le remboursement des frais de location de locaux – Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	02-701-21-973	3 500 \$ maximum (payables en 2 versements (juin et septembre 2017) sur présentation d'une pièce justificative)
TOTAL :			36 833 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-260

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 460 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Chambre de commerce de Montmagny	Achat d'une carte – Déjeuner conférence – Allocution de Mme Janie Duquette - Auteure, avocate, conférencière et femme d'affaires – Le 8 juin 2017 à Montmagny	02-110-00-351	30 \$ plus taxes
Journée régionale de la Chaudière-Appalaches	Participation de 2 représentants de la Ville à la journée du 9 juin 2017	02-110-00-351	60 \$
Villes et Régions innovantes	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2017-2018	02-110-00-494	100 \$

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Unicoop, Coopérative agricole (Classique de golf Simon Painchaud)	Participation de 2 représentants de la Ville au tournoi de golf coopératif – Le 5 juillet 2017 à Montmagny	02-110-00-351	270 \$
TOTAL :			460 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-261

ENGAGEMENT DE MADAME ANNABELLE AUDET AU POSTE CADRE DE « CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES » À TITRE TEMPORAIRE, TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement temporaire d'un candidat au poste de « conseiller en ressources humaines » pour le remplacement de la titulaire actuelle du poste, Madame Marie-Philip Coulombe, pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Madame Annabelle Audet, au poste cadre de « conseiller en ressources humaines » à titre temporaire, à temps partiel à raison de quatre jours par semaine, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet progressivement à compter du 10 juillet 2017, et ce, jusqu'au retour au travail de la titulaire en titre du poste.

2. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Madame Audet.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Annabelle Audet de même qu'au Service des ressources humaines et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD – UTILISATION ET ENTRETIEN DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE MULTISPORT

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny (la Ville) et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (la Commission scolaire) s'entendent pour régulariser l'utilisation et l'entretien de la surface de gazon synthétique multisport et autres aménagements situés sur le terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et du centre de formation professionnelle l'Envolée appartenant à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a assumé seule l'entièreté des coûts liés à la construction et à l'entretien du terrain et des installations depuis son aménagement;

Il est proposé M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Commission scolaire établissant les conditions et modalités entourant l'utilisation et l'entretien de la surface de gazon synthétique multisport et autres aménagements situés sur le terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et du centre de formation professionnelle l'Envolée.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Commission scolaire de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – 2017-2018

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jocelyn Landry, directeur de la bibliothèque municipale, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2017-2018* » pour l'acquisition de livres, brochures, périodiques et autres documents multimédias pour la bibliothèque publique.

2. De nommer M. le Maire Jean-Guy Desrosiers, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier.

3. D'autoriser le Maire et la greffière à signer la convention à intervenir entre la Ville de Montmagny et ledit ministère déterminant les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention octroyée par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme d'aide financière.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur de la bibliothèque municipale et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-264

AUTORISATION POUR DIVERSES DEMANDES DE SOUMISSIONS

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à enclencher les processus d'appel d'offres requis pour permettre la réalisation des projets mentionnés ci-après :

1.1 fourniture de services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville; processus par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes;

1.2 réaménagement de l'emprise Nord du boulevard Taché Est (phase III), entre les avenues du Bassin Nord et Labrecque.

2. De créer en conséquence un comité de sélection pour procéder à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis et de la grille d'évaluation prévus à cet effet aux documents de soumissions préparés dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation des offres, tel qu'autorisé à l'article 1 de la présente résolution.

3. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres.

4. De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-265

**CONTRATS – PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES
SUR LE CHEMIN DES POIRIER**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2017-266

**ADJUDICATION DE CONTRAT À FORAGE FRONTENAC (1995) INC. –
TRAVAUX DE FORAGE ET DE DYNAMITAGE - RÉFECTION DE
PORTIONS DE L'AVENUE DE LA FABRIQUE, DE LA RUE SAINT-LOUIS
ET DE L'EMPRISE SUD DU BOULEVARD TACHÉ EST ET DE L'AVENUE
SAINTE-JULIE SUR TOUTE SA LONGUEUR**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de forage et de dynamitage dans le cadre du projet de réfection de portions de l'avenue de la Fabrique, de la rue Saint-Louis et de l'emprise sud du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Dynamitage Hardroc inc., Forage Frontenac (1995) inc. et Michel Gamache et Frères inc.;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Forage Frontenac (1995) inc., le contrat pour l'exécution de travaux de forage et de dynamitage dans le cadre du projet de réfection de portions de l'avenue de la Fabrique, de la rue Saint-Louis et de l'emprise sud du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur, au montant de 143 698,92 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties. La Ville se réserve cependant le droit de retrancher des phases ou parties de phases du contrat suivant les recommandations de ses professionnels, le tout conformément aux clauses 2.1.3 f) et 2.4 du devis.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Forage Frontenac (1995) inc.. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-267

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.
– TRAVAUX DE PLANAGE ET PAVAGE (RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE)
SUR UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ OUEST ET
APPROPRIATION À MÊME LES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT
NON AFFECTÉS**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de planage de même que la fourniture et la

pose d'enrobé bitumineux dans le cadre du projet visant la réfection de la chaussée sur la section du boulevard Taché Ouest comprise entre le chemin des Poirier et l'avenue Jacques-Pozé;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, un seul soumissionnaire a présenté une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc.;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises Lévisiennes inc. le contrat pour l'exécution de travaux de planage de même que la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux dans le cadre du projet visant la réfection de la chaussée sur la section du boulevard Taché Ouest comprise entre le chemin des Poirier et l'avenue Jacques-Pozé, d'une longueur d'environ 835 mètres linéaires, au montant total de 122 224 \$, plus taxes, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. D'approprier en conséquence un montant de 100 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés (59-110-01) pour l'imputer au projet de dépense en immobilisation 2017-913 auquel seront affectées les dépenses liées à ce contrat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Lévisiennes inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-268

ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAINS AVEC MONSIEUR FRANÇOIS CÔTÉ ET AUTRES (LOTS 5 980 538 ET 3 281 486) ET CESSION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville de Montmagny cède et transfère à François Côté, Gaston Côté, Jean-Pierre Côté, Jean-Louis Côté, Louise Côté, Hélène Côté, Marc-André Côté, Madeleine Côté, Pierrette Côté, Claude Côté et Gilles Côté, à titre d'échange, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, ce qui suit, à savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 980 538, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, étant une partie de la rue Basse-Bretagne, d'une superficie de 192,4 m².

2. Que le caractère de rue publique soit en conséquence retiré à cette parcelle du lot 5 980 538.

3. Qu'en échange, valant autant comme contrepartie pour ledit échange que comme contrepartie pour taxe pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, la Ville de Montmagny acquiert de François Côté, Gaston Côté, Jean-Pierre Côté, Jean-Louis Côté, Louise Côté, Hélène Côté, Marc-André Côté, Madeleine Côté, Pierrette Côté, Claude Côté et Gilles Côté, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, deux parties du lot 3 281 486, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

4. Que l'acte d'échange soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

5. Que le maire, Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, Sandra Stéphanie Clavet, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier d'échange de parcelles de terrains, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

6. Que copie de la présente résolution soit transmise à M^e Maxime Létourneau, notaire et à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2017-269

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CbMP-14 À MÊME LA ZONE Re-5

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbMP-14 à même la zone Re-5 ».

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2017-270

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES RgM-2 ET Rc-88

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones RgM-2 et Rc-88 ».

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2017-271

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 124 500 \$ ET L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE 25 500 \$ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR FINANCER UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ EN VUE DE RÉALISER LA PHASE II DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À DES TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1189-1 modifiant le Règlement numéro 1189 décrétant un emprunt de 124 500 \$ et l'affectation du solde disponible de 25 500 \$ du Règlement numéro 1176 pour financer une dépense de 150 000 \$ en vue de réaliser la phase II du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à des travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 29 mai 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-272

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LA GREFFIÈRE À TITRE DE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION À EFFECTUER DES DÉPENSES PENDANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE ET À PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'autoriser la greffière à titre de présidente d'élection à effectuer des dépenses pendant la période électorale et à passer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2017-273

LEVÉE DE LA SÉANCE

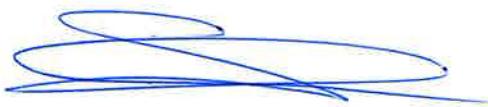
Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 12 juin 2017, à 20 h 55.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2017.


MAIRE



[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side. The text is too light to be accurately transcribed.]
